

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 septembre 2012 portant nomination à la Commission centrale d'aide sociale

NOR : AFSA1230542A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé, et notamment l'article 53 modifiant les articles 126 à 129 du code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu le décret n° 54-611 du 11 juin 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions générales du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance, modifié par le décret n° 55-191 du 2 février 1955, le décret n° 56-546 du 1^{er} juin 1956 et le décret n° 60-250 du 18 mars 1960 ;

Vu le décret n° 90-1124 du 17 décembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Commission centrale d'aide sociale et des commissions départementales d'aide sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre de la Commission centrale d'aide sociale en tant que personne particulièrement qualifiée en matière d'aide sociale ou d'action sociale : M. Bernard CENTLIVRE.

Article 2

La directrice générale de l'action sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 24 septembre 2012.

Pour la ministre par délégation :
*La sous-directrice des affaires financières
et de la modernisation,*
C. GUYADER